

NAMIBIE

Le Canada, de concert avec la France, la RFA, la Grande-Bretagne et les États-Unis, a parrainé en 1978 la résolution 435 du Conseil de sécurité de l'ONU, laquelle prévoyait la tenue, sous l'égide des Nations Unies, d'élections devant permettre l'accession à l'indépendance de la Namibie, laquelle était alors occupée illégalement par l'Afrique du Sud. Il a fallu dix ans et une série "d'accords parallèles" pour que les derniers obstacles soient levés, en 1988, à l'occasion d'un règlement régional obtenu par la médiation des États-Unis et prévoyant notamment le retrait d'Angola des troupes cubaines.

La transition de la Namibie s'est amorcée de façon tragique en 1989 par un dernier soubresaut de la guerre menée entre la guérilla nationaliste et les forces contrôlées par l'Afrique du Sud, à un moment où le contingent du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) venait à peine d'entreprendre son déploiement. La stabilisation sur le plan militaire a toutefois été suivie d'une amnistie générale et de l'abrogation des lois sur l'apartheid, de la libération des prisonniers politiques, du retour de 42 000 réfugiés et du recensement de 701 000 électeurs. Le GANUPT a porté son contingent à 7 500 militaires, policiers et civils, soit l'opération la plus importante menée au cours de la dernière génération, et il a contribué de façon importante à la mise en place des conditions propices à la tenue d'élections libres et équitables.

Les élections de novembre, avec un impressionnant taux de participation de 97 %, ont donné une majorité de 57 % à l'Organisation du peuple du sud-ouest africain. Tous les partis ont affiché un engagement ferme envers la réconciliation, ce qui a rendu possible l'adoption à l'unanimité, en février, d'une constitution exemplaire prévoyant le respect des droits de la personne, un système judiciaire indépendant et la tenue d'élections pluripartites régulières et ne contenant aucune disposition sur la détention préventive ou la peine de mort.

Après l'indépendance, survenue le 21 mars, le nouveau gouvernement dirigé par Sam Nujoma s'est joint au Commonwealth, aux Nations Unies et à d'autres organisations, et le GANUPT a quitté la Namibie après avoir accompli sa mission dans les délais et selon les budgets prévus. La transition de la Namibie montre de façon convaincante aux Sud-Africains que des changements fondamentaux peuvent être apportés dans le cadre d'un processus pacifique, démocratique et négocié. Le nouveau pays envisage l'avenir avec espoir et confiance tout en essayant de relever plusieurs défis : développement national, loi et ordre et sécurité extérieure, et négociations sur l'enclave portuaire essentielle de Walvis Bay, qui est toujours aux mains de l'Afrique du Sud.

RÔLE DU CANADA

Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la mise en oeuvre du plan de règlement, dont il avait contribué à